

Enquête – Télétravail Étendu (TWE) en Médecine du Travail

Après la crise COVID, les demandes de télétravail étendu (TWE) se sont multipliées, mais sans recommandations ni outils pour guider le médecin du travail ; cette enquête vise à identifier les critères actuels et poser les bases d'une conduite à tenir. Les réponses sont anonymes. Merci par avance de votre contribution.

Définition du TWE : télétravail dont la durée est au-delà des accords d'entreprise et ≥ 3 jours/semaine.

VOTRE PROFIL

Q1/ Fonction : ☐ Médecin du travail ☐ Médecin collaborateur ☐ Interne

Q2/ Ancienneté en santé au travail : ☐ < 5 ans ☐ ≥ 5 ans

Q3/ Nombre approximatif de salariés suivis : _____

Q4/ Fréquence mensuelle de demandes de TWE ces 6 derniers mois : ☐ 0/mois ☐ 1–5/mois ☐ > 6 /mois

VOS PRATIQUES

Q5/ Êtes-vous confronté à des demandes de TWE ?

☐ Oui ☐ Non

➤ Si oui, quelles sont ces demandes : ☐ 3 j/semaines ☐ 4 j/semaines ☐ 5 j/semaines (plusieurs choix possibles)

➤ Si oui, diriez-vous que ces demandes sont le plus souvent :

☐ Médicalement justifiées

☐ Jamais ☐ Parfois ☐ Souvent ☐ La plupart du temps

☐ Liées au confort/logistique

☐ Jamais ☐ Parfois ☐ Souvent ☐ La plupart du temps

☐ Difficiles à trancher médicalement

☐ Jamais ☐ Parfois ☐ Souvent ☐ La plupart du temps

➤ Si oui, ces demandes de TWE sont-elles appuyées par le courrier d'un praticien ?

☐ Jamais ☐ Parfois ☐ Souvent

Q6/ En cas de courrier d'un praticien pour une demande de TWE, tenez-vous compte de ce courrier ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Selon les éléments médicaux fournis dans le courrier

Q7/ Avez-vous déjà rédigé une ou plusieurs préconisations écrites de TWE ?

☐ Oui ☐ Non

➤ Si oui, pour une préconisation initiale de TWE de : (plusieurs choix possibles)

☐ 3 j/semaine ☐ 4 j/semaine ☐ 5 j/semaine

➤ Si oui, pour une période : (plusieurs choix possibles)

☐ < 3 mois ☐ de 3 à 6 mois ☐ > 6 mois

Q8/ Disposez-vous d'un outil (par exemple protocole, grille d'aide à la décision, fiche type ...) pour les préconisations de TWE ?

☐ Oui ☐ Non

➤ Si oui, lequel ?

➤ Si non, cela vous intéresserait-il ? ☐ Oui ☐ Non

Q9/ Quels éléments clés font la différence dans votre décision ?

☐ Justification médicale ☐ RQTH ☐ Invalidité ☐ MP/AT

☐ Autres :

Q10/ Si vous deviez écrire une règle simple sur le TWE, quelle serait-elle ?

.....

.....

.....

Q11/ Globalement, quelle est votre position quant à la préconisation d'un TWE (3-5j/semaine) ?

- ☐ Très favorable ☐ Plutôt favorable ☐ Plutôt réservé ☐ Défavorable

INDICATIONS & NON-INDICATIONS DU TWE

Q12/ Quelles situations cliniques ou pathologies vous semblent justifier un TWE ?

.....

.....

.....

Q13/ A l'inverse, quelles situations cliniques ou pathologies ou quels motifs ne vous semblent pas justifier un TWE ?

.....

.....

.....

Q14/ Dans l'optique d'un TWE étendu, quelles condition(s) vous semblent essentielles pour le prescrire ?

.....

.....

.....

Q15/ Vous envisagez de prescrire un TWE : quelles conditions doivent être remplies (en dehors des indications médicales) ?

- ☐ Installation du poste adaptée à domicile
- ☐ Télétravail inscrit dans le règlement intérieur
- ☐ 1^{ère} prescription avec réévaluation, après :
- ☐ 3 mois
 - ☐ 6 mois

Q16/ Parmi les situations ou pathologies suivantes, lesquelles vous semblent justifier (ou non) un TWE ?

(cocher toutes les cases qui vous paraissent répondre à la question, par OUI ou par NON)

OUI		NON
☐	Troubles locomoteurs handicapants (SEP, lombalgies sévères, Polyarthrite rhumatoïde, etc)	☐
☐	RQTH	☐
☐	Lombalgies chroniques	☐
☐	Grossesse avec courrier médical indiquant le TWE	☐
☐	Grossesse sans courrier médical	☐
☐	Traitements lourds entraînant une immunodépression (chimiothérapie, immunosuppresseurs, etc)	☐
☐	Traitements lourds entraînant une asthénie importante (chimiothérapie, psychotropes, etc)	☐
☐	ATCD de pathologie bien contrôlée (cardiaque, respiratoire, métabolique, digestive, gynécologique ou neurologique)	☐
☐	Pathologie sévère et non contrôlée (cardiaque, respiratoire, métabolique, digestive, gynécologique ou neurologique)	☐
☐	Troubles mentaux sévères (dépression, TAG, bipolarité, psychoses, troubles de la personnalité)	☐
☐	Troubles mentaux bien suivis et contrôlés	☐
☐	Phobies sociales, agoraphobie	☐
☐	Troubles du sommeil	☐
☐	Risques psychosociaux sur le lieu de travail, avec impact sur la santé (dépression, burnout, TAG..)	☐
☐	Risques psychosociaux sur le lieu de travail, sans impact actuel sur la santé	☐
☐	Motifs sociaux sans retentissement sur la santé (motifs de confort, temps de trajet, garde enfants...)	☐
☐	Motifs sociaux avec possible retentissement sur la santé (aidants ...)	☐
☐	Pathologie entraînant une fatigabilité (locomotrice, psychique, respiratoire...) après un temps court de travail ou de transport (publics ou véhicule personnel)	☐
☐	Convalescence après intervention chirurgicale	☐
☐	Temps de trajet long (> 1h30 aller et/ou retour ; > 3h au total)	☐
☐	Déménagement du salarié à plus de 100 km du lieu de travail (et trajet long)	☐

Q17/ Avez-vous des commentaires ?

.....

.....

.....

AVANTAGES ET RISQUES PERÇUS

De votre point de vue, quels sont les avantages et les risques du TWE pour les salariés et pour les entreprises ?
(plusieurs réponses possibles)

Q18/ Quels sont selon vous les bénéfices du TWE pour les salariés ?

- ☐ Réduction de la fatigue liée aux trajets
- ☐ Amélioration de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle
- ☐ Facilitation de la gestion des soins (kiné, chimio)
- ☐ Réduction du risque infectieux (immunodépression)

Q19/ Quels sont selon vous les risques du TWE pour les salariés ?

- ☐ Sédentarité
- ☐ Dégradation des conditions de travail
(charge mentale, TMS, technostress, frontières floutées entre vie professionnelle et vie personnelle)
- ☐ Isolement social (et surrisque d'addictions, dépression, violences conjugales)
- ☐ Lien distendu avec le collectif de travail (perte d'informations-perte de la solidarité entre collègues)
- ☐ Manque de formations et d'informations

Q20/ Quels sont selon vous les bénéfices du TWE pour les entreprises ?

- ☐ Maintien de la continuité de l'activité
- ☐ Attractivité de l'entreprise
- ☐ Réduction du turnover
- ☐ Baisse des charges locatives et des moyens généraux

Q21/ Quels sont selon vous les risques du TWE pour les entreprises ?

- ☐ Sécurité informatique
- ☐ Perte de la culture d'entreprise
- ☐ Difficulté de contrôle de l'activité des salariés
- ☐ Perte des temps informels (sans forme mais plein d'infos et d'apprentissage)
- ☐ Management de proximité délicat avec risque de micro-management

Q22/ Avez-vous des commentaires ?

.....

.....

.....

SITUATIONS CLINIQUES

Monsieur X, 42 ans, occupe un poste administratif et vit seul à proximité de son lieu de travail. Il présente depuis plusieurs années un trouble dépressif. Après une hospitalisation de quatre mois en psychiatrie fin 2024 pour idées suicidaires, il reprend le travail à temps complet en septembre 2025.

Q23/ Quelle serait votre préconisation pour la visite de reprise (septembre 2025) en ce qui concerne le télétravail ?

- Nombre de journées de télétravail par semaine ?
- Pour quelle durée ?

Madame Y, 36 ans, travail tertiaire éligible au télétravail (convention accepte 2 jours de télétravail), 30 mn de trajet. Est pour la première fois enceinte, 6° FIV, 4° mois de grossesse. Aucun signe pathologique. Son obstétricien demande qu'elle soit en télétravail 100 % dans courrier « Grossesse particulièrement précieuse ».

Q24/ Qu'en pensez-vous ? (une seule réponse)

- ☐ Grossesse normale => pas de TWE
- ☐ Courrier du gynéco si problème de grossesse => TWE

Madame Z, 45 ans, attachée de direction marketing, sollicite un télétravail de 4 jours par semaine. Elle est mère d'une adolescente de 15 ans souffrant de troubles graves (anorexie, isolement, tentatives de suicide). Elle constate une amélioration de l'état de sa fille en cas de présence parentale à domicile.

Q25/ Cette demande vous semble-t-elle justifiée ? ☐ oui ☐ non

Q26/ Êtes-vous favorable à cette demande de télétravail ? ☐ oui ☐ non

Madame K, 32 ans, est Responsable Webmarketing, souhaiterait une reprise à temps partiel (50%), exclusivement en télétravail. Elle présente une endométriose invasive compliquée, multi-opérée, avec suivi spécialisé et nutrition parentérale nocturne.

Q27/ Êtes-vous favorable à la mise en place de ce mode de reprise ? ☐ oui ☐ non

- si non Pourquoi ?

Q28/ Avez-vous des suggestions ou des remarques complémentaires à formuler ?

.....
.....

Monsieur J, âgé de 60 ans, assistant administratif dans une entreprise permettant un TWE de 3j/sem (trajet 1h30 x 2/j) Installation en TW : table salle à manger, ordinateur portable sans utilisation de l'écran fixe ; pas de clavier déporté. ATCD médicaux lourds (AVC superficiel en 2018 complètement régressif ; IDM en 2018, Diabète non ID) Courrier du MT certifiant que le salarié doit bénéficier de 4 jours de télétravail par semaine pour raisons médicales.

Q29/ Cette demande d'un TWE de 4j/semaine vous semble-t-elle justifiée ? ☐ oui ☐ non

- Sur quels éléments ? ☐ Santé ? ☐ Trajet ? ☐ Installation ? ☐ Règlement intérieur ? ☐ Courrier MT ?
- Doit-on : ☐ rester à 3 j/semaine ? ☐ passer à 4 j/semaine ? ☐ autre ?

.....